

Annexe
Chronologie économique

2001

Janvier

Désignation du gouverneur de la Banque nationale de Pologne.

Le *Sejm* approuve un projet de loi controversé sur la restitution des biens expropriés.

Entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés commerciales.

Février

La Banque nationale de Pologne réduit ses taux directeurs de 100 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 20.5 pour cent, le taux Lombard à 22 pour cent et le taux d'intervention sur le marché monétaire à 18 pour cent.

Le Parlement approuve la loi de finances 2001.

Le gouvernement approuve une nouvelle stratégie à moyen terme pour la restructuration des charbonnages.

Mars

La Banque nationale de Pologne réduit ses taux directeurs de 100 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 19.5 pour cent, le taux Lombard à 21 pour cent et le taux d'intervention sur le marché monétaire à 17 pour cent.

Avril

Le gouvernement approuve la nouvelle loi antimonopole dont l'objet est d'aligner le droit de la concurrence polonais sur les normes internationales.

Dissolution de l'Agence de privatisation.

Mai

Le déficit économique pour 2000 est révisé en baisse à 2 pour cent du PIB (13.9 milliards de zlotys), contre une estimation préliminaire de 2.7 pour cent du PIB (19 milliards de zlotys).

Le *Sejm* approuve de nouvelles dispositions législatives portant progressivement le taux des cotisations d'assurance maladie de 7.75 à 9 pour cent en 2005.

Juin

Le Parlement approuve une loi ouvrant la voie à une réorganisation des chemins de fer nationaux (PKP) et à leur transformation en entreprise commerciale.

Juillet

La Banque mondiale accorde un nouveau prêt pour faciliter la restructuration des charbonnages.

Le gouvernement approuve une nouvelle stratégie à moyen terme pour la restructuration de la sidérurgie.

Août

La Banque nationale de Pologne réduit ses taux directeurs de 250 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 17.0 pour cent, le taux Lombard à 18.5 pour cent et le taux d'intervention sur le marché monétaire à 14.5 pour cent.

Démission de M. Bauc, ministre des Finances. Mme H. Wasilewska-Trenkner le remplace.

L'autorité de régulation de l'énergie refuse d'approuver les nouveaux tarifs du gaz proposés par PGNiG.

Septembre

L'entreprise nationale d'électricité inaugure un marché quotidien et horaire résiduel de l'électricité afin de favoriser le développement d'une bourse de l'électricité.

Octobre

La Banque nationale de Pologne réduit ses taux directeurs de 150 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 15.5 pour cent, le taux Lombard à 17 pour cent et le taux d'intervention sur le marché monétaire à 13.0 pour cent.

Le gouvernement annonce l'institution d'un impôt sur le produit de l'épargne bancaire, des titres publics et des fonds de placement.

Novembre

La Banque nationale de Pologne réduit ses taux directeurs de 150 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 14.0 pour cent, le taux Lombard à 15.5 pour cent et le taux d'intervention sur le marché monétaire à 11.5 pour cent.

Décembre

Le Conseil de politique monétaire abaisse de 50 points de base, à 4.5 pour cent, le coefficient de réserve obligatoire.

Le Parlement adopte une loi supprimant l'obligation, pour le Conseil des ministres, d'inviter le président de la Banque centrale et le président de la Cour des comptes à ses réunions.

2002**Janvier**

La Banque nationale de Pologne réduit ses taux directeurs de 200 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 12.0 pour cent, le taux Lombard à 13.5 pour cent et le taux d'intervention sur le marché monétaire à 9.5 pour cent.

L'Office national de surveillance des assurances (PUNU) et l'Office de surveillance des caisses de pension (UNFE) sont regroupés en une Commission de surveillance des assurances et des caisses de pension.

Février

Le gouvernement approuve le nouveau programme à moyen terme *Entrepreneuriat-développement-emploi*.

Le Parlement approuve la loi de finances 2002.

Le gouvernement approuve des amendements à la stratégie à moyen terme pour la restructuration de la sidérurgie.

Mars

Le Parlement adopte une loi réorganisant les activités de divers organismes publics.

Avril

Le gouvernement soumet au Parlement un projet de loi portant révision du Code du travail.

Le gouvernement soumet au Parlement un projet de loi portant révision des règles de détermination du régime de change.

Mai

La Cour constitutionnelle rejette un recours des banques contre l'impôt d'octobre 2001 sur le produit de l'épargne bancaire.

Le gouvernement soumet au Parlement une proposition portant modification de la loi sur la Banque nationale de Pologne.

Le Conseil de politique monétaire réduit les taux directeurs de 50 points de base, ramenant ainsi le taux de réescompte à 10.5 pour cent, le taux Lombard à 12 pour cent et le taux de rémunération des dépôts à 6 pour cent.

Juin

Le président Aleksander Kwaniewski propose de servir de médiateur entre le gouvernement et la Banque centrale pour les principales questions concernant la politique monétaire.

Extrait de :
OECD Economic Surveys: Poland 2002

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-pol-2002-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Annexe », dans *OECD Economic Surveys: Poland 2002*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-pol-2002-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.